

LICENCE 2017



Label qualité international pour l'acier peint

La licence numéro : **E-501,**
du **label qualité international QUALISTEELCOAT** est décernée à la
société :

SURFACIER S.A.
M. Luc MARTIN

Représentant légal :

Adresse :

155, avenue Bigos
34742 Vendargues cedex

Votre société a réussi son audit annuel et a prouvé son engagement pour le respect des directives techniques QUALISTEELCOAT. Respectant ainsi le savoir-faire et les recommandations obligatoires pour l'application de peinture en poudre sur acier, associé aux systèmes opératoires de l'annexe 4 des directives.

Vous êtes autorisé à utiliser le logo QUALISTEELCOAT pour votre entreprise.

Date d'obtention de la licence : **05 avril 2010**

Validité de la licence: **31 décembre 2017**

A LYON, 14 mars 2017

ASSURANCE & QUALITÉ

RESULTATS AU TEST BS NEUTRE ANNEE 2016 DE VOTRE SOCIÉTÉ
Se reporter aux résultats, selon les catégories de corrosivité conformes à l'EN 12944, votre savoir-faire et le respect des critères obligatoires d'AFTA.P, en fonction des différents substrats peints. associé à l'audit annuel obligatoire.

Les systèmes peintures « EP » sont détaillés dans l'annexe 4 Français 3.0, pour la peinture poudre, des directives techniques QUALISTEELCOAT 3.0.

Découvrez notre nouvelle application Direct-CCTP



Vous êtes en France adhérent d'AFTA.P, sous le numéro **FR-501.** Vous avez l'obligation de fournir l'attestation d'assurance 10 ans « **Anticorrosion & Bonne tenue** » pour tous vos chantiers labellisés. L'audit annuel a confirmé votre engagement et le respect des critères obligatoires d'AFTA.P.

A la vue de l'ensemble de ces éléments nous vous confirmons l'autorisation d'utilisation du marquage **AQ** pour les aciers peints en poudre, répondant aux exigences de la norme EN 1090.

Jean-Christophe MAGNIEZ
Président AFTA.P

Cédric SUZANNE
Président QUALISTEELCOAT